Poste offert: JOURNALIER CLASSE 1 (REMPLACEMENT À DURÉE INDÉTERMINÉE)
Service: Travaux publics

Renseignements généraux

CATÉGORIE : col bleu
TYPE DE POSTE : temps plein temporaire (remplacement à durée indéterminée)
HORAIRE : 39 heures / semaine
DÉBUT : septembre 2019
LIEU DE TRAVAIL : Garage municipal au 110, Route 112, et sur le territoire de la ville Saint-Césaire
DURÉE DE L'AFFICHAGE : **Banque de candidats**

La Ville de Saint-Césaire est à la recherche d'une personne pour occuper le poste de journalier classe 1 au service des Travaux publics à temps plein pour un remplacement à durée indéterminée.

Sommaire

Sous l'autorité du directeur des Travaux publics et /ou du chef d'équipe, le titulaire du poste s'assure de l'entretien, du maintien de la qualité et de la sécurité des infrastructures municipales, des terrains, des routes et autres selon les normes en vigueur à la Ville de Saint-Césaire.

Tâches

ENTRETIEN GÉNÉRAL ET VOIRIE

- Effectuer un travail d'asphaltage et de réfection des rues ;
- Peinturer et nettoyer les équipements mécaniques ;
- Aider lors du déneigement et de l'épandage d'abrasifs sur les rues et les trottoirs ;
- Réaliser certains travaux de soudage, de menuiserie des bâtiments municipaux (fenêtres, plomberie, autres) ;
- Procéder à l'entretien des parcs et espaces publics (poubelles, pelouse, arbres, autres) ;
- Préparer certains affichages selon les événements ;
- Procéder à la lecture des compteurs d'eau ;
- Effectuer un travail de signalisation lors de travaux routiers ;
- Réparer et effectuer les légers travaux d'entretien et de réparation (ex. : réparation de bris d'aqueduc, peinture, soudure, etc.) ;
- Assurer un soutien à l'inspecteur municipal pour les travaux reliés à la voirie ;
- Installer ou réparer les panneaux de signalisation selon les directives ;
- Nettoyer et entretenir les rues et les routes publiques de la municipalité ;
- Informer l'inspecteur municipal des travaux devant être effectués selon ses constatations visuelles ;
- Collaborer avec différents sous-traitants pour la réalisation de certains travaux.

AUTRES

- Respecter les normes de santé et sécurité en vigueur ;
- Respecter les règlements et les directives applicables en tout temps lors de l'exécution de son travail ;
- Assumer d'autres responsabilités spécifiques ou mandats relevant de sa compétence suite à des circonstances particulières ou encore à la demande du directeur des travaux publics ;
- Organiser son aire de travail de manière à être facilement assistée en cas d'absence ;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

Profil de qualifications

Formation

- Diplôme d'Études Secondaires (DES) Secondaire 5;
- Français écrit et parlé;
- Toute combinaison de formation et d'expérience jugée satisfaisante.

Expérience

- 1 à 2 ans d'expérience de travail dans un poste similaire est un atout.

Poste offert: JOURNALIER CLASSE 1 (REMPLACEMENT À DURÉE INDÉTERMINÉE)
Service: Travaux publics

Connaissances techniques

- Être habile dans différents champs d'expertise telle que la menuiserie, la plomberie et l'électricité (un atout);
- Être habile à faire la lecture de compteur d'eau;
- Posséder un permis de conduire valide classe 5.

Condition physique

- Être en mesure de soulever des charges allant jusqu'à 50 livres.

Compétences génériques

- Aimer le travail extérieur et dans des conditions météorologiques variables;
- Faire preuve d'habileté pour les travaux manuels;
- Avoir le sens de la débrouillardise;
- Avoir le souci de bien servir la clientèle;
- Être disponible, polyvalent;
- Faire preuve de minutie et de ponctualité.

Commentaires-

Les salariés intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à jour à :

- L'Hôtel de Ville au 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire J0L 1T0 ou
- Par courriel à greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca

Veuillez noter que le masculin a été utilisé dans l'objectif d'alléger l'écriture et la lecture.

Conditions salariales

Les conditions salariales seront établies selon la politique salariale en vigueur et le taux horaire varie entre 17,23 $ et 21,53 $ selon l'intégration à compléter.

Seulement les candidats retenus seront contactés.